



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION  
ET DE LA MODERNISATION

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction de la Formation et des Concours

Bureau des concours et examens professionnels  
RH4B

**ARRÊTÉ**  
**FIXANT LA COMPOSITION DU JURY**  
**DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI D'ATTACHÉ DES**  
**SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION AU TITRE DE 2010**

Le ministre des affaires étrangères et européennes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires, notamment son article 11 ;

Vu l'arrêté du 10 février 2004 fixant l'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour l'accès au corps des attachés des systèmes d'information et de communication ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté modifié du 9 avril 2009 autorisant l'ouverture de deux concours externe et interne pour l'accès à l'emploi d'attaché des systèmes d'information et de communication au titre de l'année 2010,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** – Le jury des concours externe et interne pour l'accès à l'emploi d'attaché des systèmes d'information et de communication du Ministère des affaires étrangères et européennes au titre de l'année 2010 est composé de la façon suivante :

<b>M. Bernard FARO</b>	Président de jury
<b>M. François BOYER</b>	Correcteur d'architecture et systèmes
<b>M. Claude CALVAYRAC</b>	Correcteur de note de synthèse
<b>M. Denis CHESNEAU</b>	Correcteur d'informatique
<b>Mme Liliane JOULIE</b>	Correctrice de note de synthèse
<b>M. Yves LE ROLLAND</b>	Correcteur de réseaux et télécommunications
<b>M. Eric RIBEREAU</b>	Correcteur d'architecture et systèmes
<b>M. Nicolas THEVENOT</b>	Correcteur d'informatique
<b>M. Denis VASSALLO</b>	Correcteur de réseaux et télécommunications

**Art. 2** – En cas d'empêchement de Monsieur Bernard FARO, les fonctions de président du jury seront assurées par Monsieur Claude CALVAYRAC.

**Art. 3** – Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 janvier 2010

Pour le ministre et par délégation,  
pour le directeur général de l'administration  
et de la modernisation,  
pour la directrice des ressources humaines,  
le sous-directeur de la formation et des concours,



Bruno CLERC